

Note d'unité

RDS - Unité Achats

Décision du 31 juillet 2020

Décision n° RDS NU_2020_40 du 31 juillet 2020 portant délégation de signature de la responsable de l'unité Achats à des agents de l'unité

La responsable de l'unité Achats,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020_86 consentie le 1er juillet 2020 à la responsable de l'unité Achats par le directeur du département RDS ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- M. Eric DRUELLE, responsable travaux, équipements industriels et matériel roulant [TMR], ou à
- M. Laurent VANÇON, responsable de la supply chain achats [SCHA],

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de l'unité Achats et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.



Article 2

Cette décision annule et remplace la note d'unité n° MRB 2020-06 en date du 28 janvier 2020.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 31 juillet 2020

Marianne SCHREYS
Responsable de l'unité Achats